

l'école

SNUipp-FSU

émancipée

SNUipp-FSU École Émancipée 128 bd Auguste Blanqui 75013 Paris

Site web : <http://www.ecoleemancipee.org>

Congrès du SNUipp-FSU à Nevers

De Fillon à De Robien, l'école libérale à marche forcée ...

Le congrès du SNUipp se tient dans un contexte général très dégradé : inégalités, remise en cause des droits, précarité, chômage, répression. Le tableau est noir et l'école n'est pas épargnée. Les menaces qui pesaient sur l'école et ses personnels se sont concrétisées ces trois dernières années par des régressions historiques. Des mobilisations réelles se sont développées, mais elles n'ont pas permis de stopper ces attaques, même si elles ont pu aboutir contre le CPE.

Le SNUipp, même conforté par un bon résultat aux élections professionnelles, est bousculé par cette situation et a du mal à répondre aux défis posés par le rouleau libéral, répressif.

La loi d'orientation Fillon pour « l'avenir de l'école » pourrait se résumer au socle commun, aux PPRE, à l'apprentissage à 14 ans, aux bourses au mérite... Après l'embrasement des banlieues, elle a même été renforcée : les bourses pour les meilleurs, la dispense de carte scolaire pour les plus méritants, les grandes écoles pour les mentions TB ... Mais le changement fondamental est l'abandon programmé de la réussite de tous les enfants et l'individualisation des situations par le renvoi vers chacun de la responsabilité de ses réussites, de ses difficultés et de ses échecs...

Comme dans la société, l'école renvoie les individus vers leurs talents et leurs efforts. Le monde se partage alors en deux. Ceux qui travaillent, réussissent et sont récompensés. Et les autres à qui on propose un PPRE, un stage, une indemnité temporaire, un RMI, un RMA, une allocation de fin de



droits, un minimum vieillesse... la société se dégageant de toute responsabilité face à ces « destins ».

Cette idéologie s'accommode fort bien d'une politique publique qui se désengage. Pour ceux qui ne réussissent pas suite à leur manque supposé de travail ou à leurs « incapacités », à quoi bon dépenser plus, faire plus et mieux pour concrétiser leurs droits, leur droit à la réussite par exemple ?

Et même à quoi bon dépenser autant ? Pourquoi ne pas diminuer les dépenses publiques au mépris des besoins sociaux ? Pour l'école, cela conduit à la dégradation de l'accueil en maternelle, des remplacements, de la formation continue, des mesures ZEP financées par redéploiements, l'application de la loi handicap sans l'accompagnement nécessaire...

Cette conception de la vie en société, une sorte de « chacun à ce qu'il mérite », refusant de donner les moyens de l'égal accès de tous aux droits, faisant reposer les efforts et la responsabilité sur les personnels des services publics, est du libéralisme à l'état pur !

L'arrivée de Gilles de Robien après la tourmente électorale de 2004 aurait pu laisser présager une pause dans les attaques... C'est le contraire qui se passe. Contre vents et marées, il tient, mieux, il utilise les revers pour renforcer la même politique contestée [...]

[...] en tirant encore plus loin les reculs.

De son soutien très fort et très visible aux écoles privées à sa croisade anti-pédagogique et de dénigrement de l'école et des enseignants, rien ne nous aura été épargné ! Usant d'un autoritarisme puissant à tous les niveaux de l'institution, il entend imposer partout une méthode (syllabique en lecture) et stigmatise toutes les approches pédagogiques innovantes.

Ses dernières gesticulations à propos de la grammaire (les règles par cœur), à propos des maths (les 4 opérations dès le CP), les leçons de mots, le PPRE pour l'éducation civique, sont du même tonneau. Elles fleurissent bon un passé idéalisé qui laissait, en fait, la grande masse des élèves sur le bord de la route.

Cette offensive pédagogique réactionnaire

est mise à contribution pour changer l'école et en faire une école utilitariste. Limitée strictement à la préparation de la « ressource humaine » adaptée, nécessaire à une économie libérale où règne la concurrence la plus impitoyable dans une mondialisation socialement destructrice.

Pour cette école-là, pas besoin d'enseignants concepteurs de leurs interventions et bien payés, dans le cadre d'équipes responsables, formées. Des opérateurs suffisent, de simples applicateurs de méthodes simples, des utilisateurs dociles de livres bien paginés, des répétiteurs de leçons bien découpées en séquences qui vont du simple au complexe...

La loi pour l'avenir de l'école, les restrictions budgétaires et les mesures de révision

des programmes dessinent une sombre école.

De Robien a malheureusement raison quand il parle à propos de son bilan de « vraie petite révolution tranquille qui s'amorce », « révolution » conservatrice....

Cette école se situe à l'opposé de la transformation de l'école que nous voulons. Elle n'assure pas la réussite de tous, ni ne participe à l'émancipation des individus, elle gère l'échec qu'elle se refuse à prendre à bras le corps.

... Le SNUipp malmené

Le SNUipp a eu du mal à appréhender cette situation nouvelle. Il a été en difficulté dans l'analyse des attaques, vues plutôt de façon segmentées, comme une succession de dossiers à gérer et non pas dans leur logique et leur cohérence d'ensemble (y compris avec les autres secteurs de l'éducation).

Le débat sur les qualificatifs de cette situation a été révélateur : en tant qu'École Emancipée, nous disions « réactionnaire », « libéral », « de régression historique »... mais les textes du SNUipp s'en tenaient à « renoncement ».

L'idée d'une véritable politique libérale se développant et entraînant une rupture dans l'école n'est admise que timidement par le SNUipp et fait l'objet de débats permanents.

Dans le même temps, le terme de « résistance » face aux agressions multiples a été refusé, c'est vrai :

- il révèle de fait le mauvais rapport de force en notre faveur difficile à assumer ;
- il souligne également qu'au vu d'un tel contexte, le problème n'est plus tant d'être POUR- d'ailleurs le slogan historique du



SNU « plus de maîtres que de classes » a perdu de sa crédibilité dans la profession de chercher à bloquer dans un premier temps les attaques.

Certes, nous ne sous-estimons pas les difficultés à faire partager à une échelle large au sein de la profession l'analyse sur la dangerosité des attaques (notamment autour de la Loi Fillon) sans tomber dans une dénonciation purement idéologique. Mais, le SNUipp aurait dû être plus à l'offensive dans les explications, dans les convergences à construire avec les autres secteurs, notamment le second degré, plutôt que de

continuer à privilégier une unité dans le 1er degré donnant trop de poids à un SE, qui se situe dans une logique d'accompagnement des positions gouvernementales.

D'autant que les mobilisations, les grèves locales ou nationales ont rencontré le plus souvent l'adhésion des personnels.

Mais le lien avec la profession par la convocation régulière d'assemblées générales des personnels tend à être en recul dans les pratiques syndicales du SNUipp...

Ce qui laisse une place très importante aux accords intersyndicaux et peu à la participation et aux décisions prises par l'ensemble des personnels.

Le SNUipp n'a donc pas été en capacité ces trois dernières années de lancer de mobilisations conséquentes sur l'école alors, qu'objectivement, la situation s'y prêtait (Fillon, de Robien...). Dans le SNUipp, comme dans la FSU, de bons textes pour un mouvement social pour l'école, ne débouchent pas forcément sur des actions et un rapport de force favorable. Le traumatisme de 2003 continue sans doute de peser.

Dans un tel contexte, la tentation de privilégier les choses dossier par dossier, correspondant à des préoccupations réelles dans la profession (directeurs, ISSR, lecture...), est forte. Croit-on vraiment qu'avec une politique de régressions de cette ampleur, il y ait des marges de négociation pour des dossiers particuliers ? Arrivera-t-on ainsi à mobiliser toute la profession (et non seulement des « catégories » particulières) pour être à la hauteur des enjeux du moment ?

Et si le SNUipp a souvent le souci d'attendre que la "majorité" soit prête à s'impliquer, pour autant, ne faudrait-il pas aussi s'appuyer sur les collègues plus engagés pour mettre en mouvement plus largement les écoles ?

Pluralisme et synthèse

Une originalité à consolider

Le U de SNU comme celui de la FSU signifie «unitaire», c'est à dire la volonté de rassembler dans la même organisation syndicale des points de vue, des orientations et des courants syndicaux divers. Unitaire équivaut donc à pluraliste, pluraliste dans le cadre d'un fonctionnement interne où le fait majoritaire ne s'impose pas mais où la volonté de rechercher la synthèse dans le positionnement syndical est partagée par tous. Cette synthèse n'est ni automatique, ni systématique et surtout elle n'est pas donnée au départ. Elle suppose que les points d'entrée différents soient exposés ; elle suppose des débats, une dynamique de recherche de convergences, un travail collectif. Elle est à construire et permet dès lors au syndicat d'être plus fort, à chacun-e de trouver sa place. Ainsi, la synthèse n'est pas l'expression d'une seule orientation, pas plus qu'elle ne peut être en contradiction avec



les orientations de ceux qui veulent la construire et la porter.

L'Ecole Emancipée apporte sa contribution pour une orientation (radicale, anti-libérale, anti-hiérarchique...); c'est le sens de son implication à tous les niveaux du syndicat. Bien évidemment, la synthèse ne

fait pas disparaître magiquement les désaccords, les rapports de force et les défiances. Ces rapports de force existent et les consultations (votes internes SNU et FSU) restent importantes pour les mesurer. Avec la synthèse et la prise de responsabilité à tous les niveaux du syndicat, le risque récurrent est de rendre notre orientation peu visible et d'engendrer des pressions fortes (être responsable, ne pas bloquer...) pour nous faire accepter la synthèse. Ce congrès devra réaffirmer cette volonté partagée de travail pluraliste.

A ce congrès le SNUipp devra confirmer et relancer des éléments forts et constitutifs de son projet syndical : pluralisme, construction du rapport de force, mobilisations, résistance, assemblées générales de grève, implication dans le mouvement social, transformation de l'école liée au projet de transformation sociale...

Place des femmes dans le syndicat

où en est-on ?

Depuis sa fondation, le SNUipp proclame l'importance de la participation des femmes à la vie syndicale à tous les niveaux. Pourtant on constate des régressions (participation au CN, prise de paroles) et les évolutions se font à la vitesse des glaciers (avant réchauffement climatique !). Le taux de syndicalisation (76%) qui est comparable à la structure de la profession (80 %) ne se retrouve pas dans les instances (51 % de femmes dans les CS en 2007 pour 40 % en 1994, 35% dans les BD en 2007 pour 33% en 1994 et 26% de Secrétaires Départementales en 2007 pour 22% en 1994). A ce rythme on arrivera à une parité représentative dans un délai de 30 ou 220 ans selon les instances ! Il n'est donc plus possible de se satisfaire



des vœux pieux votés à chaque congrès. Comme cela a été dit au congrès de la FSU, alors que nous sommes capables de nous fixer des contraintes pour faire vivre ensemble les différentes composantes de notre syndicalisme (SN, départements, courants...) la contrainte de la parité de nos instances ne peut pas être la contrainte de trop. Prendre des responsabilités notamment sur la base que l'on est une femme, ce n'est pas amoindrir la place des autres critères (compétences, pluralisme etc). La plupart des

responsables se forment par l'exercice des responsabilités et le panorama des dirigeants, y compris syndicaux, montre que la prise de responsabilité n'est pas une science exacte !

En s'imposant des mesures contraignantes de parité, le SNUipp ferait preuve d'audace, une audace nécessaire face à la crise vécue quotidiennement par un syndicalisme, déséquilibré, qui se prive de la participation de la composante majoritaire des professions qu'il syndique!

Prendre la bonne direction

De Robien aura réussi à installer la division syndicale... et ainsi à embourber encore plus le dossier de la direction et du fonctionnement de l'école. Avec en sus une provocation ignominieuse, les retraits de salaires scandaleux.

Dans ces conditions, la tentation de trouver une autre voie «pour en sortir» se manifeste parfois autour de la demande d'un statut pour les directeurs/trices. Ce statut, évidemment ne saurait être «hiérarchique» ! Ce qui fonde cette position, c'est le pari fait qu'en acceptant le statut, en échange, il pourrait y avoir satisfaction des revendications (temps de décharge, aide aux tâches, rémunérations...). Cette vision est erronée. La vraie attente de l'administration est certes un relais dans les écoles, mais un relais hiérarchique, le seul utile. Mais surtout dans un tissu scolaire rationalisé, c'est à dire avec un nombre d'écoles réduit de manière importante par rapport aux 50 000 écoles actuelles. Il s'agit de constituer des entités qui économiseront des milliers de postes (dont une partie financera l'octroi des décharges correspondantes). Le directeur fera, alors, en effet, un « autre métier » : chef d'un établissement dont l'autonomie devra être toujours plus grande (c'est la ligne de pente actuelle) et dont la responsabilité pourra être confiée aux collectivités locales. Autrement dit, les EPEP dont l'expérimentation est imposée.

Par ailleurs, l'observation de la situation des collègues est instructive : la proportion de postes vacants est équivalente à celle que les écoles connaissent, les revendications des chefs d'établissement concernent le temps, les rémunérations et les conditions d'exercice... et leurs «collègues» leur conteste leur pouvoir... hiérarchique. Illustration de l'illusion du statut.

La piste du statut nous conduit à l'opposé de l'école que nous voulons. Une école qui prône la coopération, le travail d'équipe, la démocratie, la responsabilité individuelle et collective,... Pour qu'elle permette aux élèves de vivre ces valeurs, son organisation et son fonctionnement doivent respecter eux-mêmes ces principes.

Le SNUipp veut la transformation de l'école pour assurer la réussite de tous. Cette transformation impose de revoir le fonctionnement et la direction des écoles. En renforçant le travail en équipe, dont fait partie l'enseignant chargé de la direction. Celui-ci passe par le débat et la décision collective. Cette transformation, avec les moyens en temps de concertation, de travail collectif comme administratif, ne nous sera pas octroyée. Nous devons la gagner en construisant le rapport de force, construction qui privilégiera une approche «école» et non «catégorielle».

Non aux EPEP

Pour les libéraux, la structure des écoles et l'organisation verticale du premier degré sont un frein : trop nombreuses et de trop petite taille, les écoles sont coûteuses en postes - surtout en milieu rural - et n'ont pas la taille nécessaire pour être leur propre recours.

Avec les EPEP, il s'agit de donner un statut juridique garantissant leur « autonomie » : budget propre, recherche de partenariats et de financements extérieurs, contractualisation, emploi et recrutement de personnel. Les projets d'établissement, qui à terme se substitueront à ceux des écoles, renforceront la logique de concurrence, en cohérence avec les remises en cause de la sectorisation et l'extension du financement du privé aux élèves scolarisés hors commune de résidence.

Dans les ZEP, il s'agit en plus de créer des structures juridiques adaptées à la mise en œuvre des dispositifs Borloo (externalisation de certaines missions relevant de l'EN, délégation partielle de la prise en charge de la difficulté scolaire à la politique de la ville).

Le projet de décret prévoit un renforcement très important des prérogatives des collectivités territoriales sur le premier degré, avec notamment un conseil d'administration composé à majorité d'élus (maires et/ou représentants de l'intercommunalité), et la présidence assurée par l'un d'entre eux. Il valide l'organisation pédagogique et le projet d'établissement. Rendue possible dans le cadre de la loi de décentralisation de Raffarin (2004), la création d'EPEP porte en germe la délégation aux collectivités territoriales de la gestion, du pilotage et du financement du premier degré.

Après la manifestation de la région parisienne, la grève dans le Rhône, il s'agit maintenant d'engager l'action à l'échelle nationale... pour obtenir le retrait du projet de décret !

Les sans papiers, une question qui bouge nos écoles

Depuis deux ans, avec le durcissement des lois Sarkozy, de la loi CESEDA, la question des « sans-papiers » s'installe comme sujet de société dans les écoles. Le réseau Education Sans Frontières a organisé la résistance. Un grand nombre d'enseignants et de parents se sont mobilisés autour des familles de sans papiers pour empêcher les expulsions. Luttant pour le respect des droits fondamentaux (droit à l'éducation et droit à vivre en famille), ils se sont engagés et aujourd'hui certains d'entre eux se trouvent traités en « délinquant de la solidarité ». Pour stopper ces pratiques, il faut rétablir l'effectivité du droit d'asile et interdire toute mesure d'éloignement du territoire portant atteinte aux droits (que la France reconnaît dans le cadre des conventions internationales). Par ailleurs, la mobilisation doit aussi porter sur l'égalité des droits français-immigré-es : accès aux droits sociaux (école logement...), au droit au travail ainsi qu'au droit de vote. Le droit au séjour doit être reconnu par l'obtention de carte de 10 ans renouvelable.



Vers les 18 heures...

Il est de notre responsabilité syndicale d'investir cette problématique, de porter des propositions en terme de revendications plus précises, de traductions concrètes en terme de fonctionnement de l'école et de modalités d'actions pour y parvenir.

- Quelle organisation de l'école est-il possible d'imaginer ?
 - Est-il envisageable de déconnecter le temps de travail de l'enseignant de celui de l'élève ?
 - Faut-il aller vers une diminution du temps de travail hebdomadaire des élèves ?
 - Comment portons-nous nos revendications ?
- Cette question du temps de travail a été au coeur de l'actualité ces derniers mois, chez les ensei-

gnants du second degré.

Avec la mise en place d'un nouveau gouvernement, des négociations ont été annoncées autour du décret De Robien, son retrait ou sa modification, et de la remise à plat du service des enseignants. Le temps de travail des enseignants des écoles et l'organisation des temps scolaires peuvent-ils ne pas être traités ?

Le SNUipp doit s'y préparer, notamment à ce congrès.

La transformation de l'école, parce qu'elle ne peut reposer sur un investissement personnel de plus en plus important des enseignants, passera nécessairement aussi par la transformation de nos conditions de travail.

Même métier, même carrière

Le plan d'intégration dans le corps des professeurs des écoles arrive à son terme sans que tout soit réglé, loin de là. Dans le même temps, comme pour tous les fonctionnaires, tous les salariés, la baisse du pouvoir d'achat des enseignants est continue. La question des carrières est donc doublement posée. Surtout que les inégalités entre les enseignants des écoles n'ont jamais été aussi grandes. Au moment du départ en retraite, dans certains cas, certes extrêmes, l'écart peut être de 50 % ! C'est 4 collègues sur 5 qui partent en retraite sans avoir atteint le 11ème échelon des PE. Les instituteurs retraités attendent l'assimilation. Quant aux jeunes PE, ils voient certes leur carrière évoluer au même rythme mais le plus lent ! Et c'est une toute petite minorité qui accède à la hors-classe !

Il faut que cette situation évolue. Les mandats du syndicat sont clairs : un seul corps, une seule classe, un seul déroulement de carrière...

Certains pensent que pour débloquent la situation, il faudrait en passer par

un élargissement de l'accès à la hors-classe. Le problème de cette revendication est qu'elle divise. Seule une partie des collègues bénéficiera d'éventuels progrès. Quand on sait que la part du « mérite » dans le passage en hors-classe est développée par l'administration, nous avons doublement de raisons de ne pas nous engager dans cette voie.

Il faut en rester au mandat, à tout le mandat. Il est unificateur, il concerne l'ensemble des collègues, il permet même la rencontre avec d'autres catégories, d'autres secteurs. Ce n'est pas en restant isolés que l'on réussira à débloquent la situation.

La responsabilité du syndicat n'est pas d'adapter la revendication au possible mais de proposer l'action aux personnels, à tous les personnels pour que cessent les inégalités, les injustices. Quand le moment des négociations sera venu, sur la base d'un rapport de force, il sera bien temps de se prononcer sur les propositions ministérielles, de les faire évoluer... et de se tourner vers les collègues pour les consulter sur les résultats.

Loi de "prévention de la délinquance"



La loi de prévention de la délinquance (LPLD) a été adoptée malgré une opposition quasi-unanime des professionnels concernés et une opposition massive des citoyens. Cette loi remet en cause la prévention et organise la surveillance et le contrôle, notamment pour les familles en difficulté : fichage concerté de la population, pouvoirs élargis de police et de justice des maires, remise en cause du secret professionnel. Ce texte s'articule avec d'autres (Base élèves, Loi Borloo sur l'égalité des chances et Programme de Réussite Educative de la loi de « cohésion sociale ») et confirme une logique du tout répressif déjà engagée avec les centres fermés et les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

Une nouvelle phase de lutte s'ouvre. Elle passe dans l'éducation nationale comme ailleurs par la vigilance sur le droit des personnes et la résistance collective à la mise en place de ces dispositifs. Le Snuipp devra mener campagne de sensibilisation aux dangers de cette loi et promouvoir des actions : refus du fichage des élèves (base-élèves, croisement des fichiers), désobéissance civile ou professionnelle contre la délation et le secret professionnel partagé.

La charte d'engagement à la résistance et au refus de la délation qui est en cours d'écriture au sein du collectif national Unitaire (CNU) sera un point d'appui décisif pour mener cette campagne, obtenir l'abrogation pure et simple de cette loi et des moyens pour une véritable politique de prévention.

La difficulté scolaire : une prise en charge en voie d'externalisation...

Avec Borloo et Fillon, la prise en charge de la difficulté scolaire par l'école en prend un sacré coup : socle commun minimal pour certains et donc abandon de l'objectif de faire acquérir la totalité des programmes à tous les élèves, responsabilité de l'échec scolaire renvoyée aux familles et aux élèves, restrictions budgétaires et leurs conséquences sur les RASED !

Le rôle de repérage est renforcé au détriment de celui de la prise en charge qui est en partie externalisée via les dispositifs Borloo de Réussite Educative à la politique de la ville.

Il y a fort à parier que les élèves flanqués d'un PPRE Fillon, se retrouvent avec un PRE Borloo !

D'autant que l'opération Borloo procède par listes nominatives d'élèves, malgré toutes les chartes de confidentialité que l'on pourra rédiger, qui peuvent difficilement se faire passer pour autre chose que pour du fichage individuel. Et, pour la mise en place des dispositifs Borloo, il est nécessaire que les écoles soient dotées d'une structure juridique comme les établissements scolaires... Il ne manquait que les EPEP pour régler le problème ! On va de plus en plus vers un renforcement de l'individualisation des parcours et des inégalités (territoires, projets, financement).

EVS, précarité & co

Depuis deux ans, la question de la précarité s'est invitée à nouveau en force dans les écoles avec l'arrivée massive des EVS, après celle des aides-éducateurs. Cette forme de réponse aux besoins des écoles pour un autre fonctionnement ou pour une prise en charge des enfants en situation de handicap tend à devenir la norme dans l'Education Nationale. La précarité est maintenant généralisée et déjà bien installée dans l'ensemble de la fonction publique.

Les réponses du SNUipp en termes de mobilisations et d'actions doivent être à la hauteur des revendications qu'il porte avec la FSU et qui ont encore été rappe-

lées lors du congrès de la FSU à Marseille.

Si les prémices d'un travail fédéral sur la question s'engagent, au vu de l'urgence de la situation avec l'échéance du 30 juin, nous ne pouvons nous en contenter. Le SNUipp doit être moteur sur cette question, soutenir encore plus les mobilisations mises en oeuvre dans les départements dans un cadre parfois plus large que strictement fédéral. Les alliances avec les autres organisations syndicales, les associations de chômeurs et le mouvement des stagiaires sont à développer pour une prise en charge plus globale de cette question. Et enfin plus efficace.



Dualisme scolaire renforcé !

« Le privé exerce des missions de service public », « Il faut tendre vers la parité public/privé »... Le ministre De Robien ne s'est pas contenté de quelques phrases provocatrices. Il a fait le choix délibéré de renforcer le dualisme scolaire en étendant le financement du privé aux élèves scolarisés hors commune de résidence et en augmentant le montant des dépenses publiques obligatoires !

Cette mesure (article 89 de la loi de décentralisation de 2004) a provoqué de vives réactions, notamment chez certains élus. Côté syndical, il n'a malheureusement pas été possible de dépasser la simple interpellation unitaire du gouvernement au niveau national, des préfets dans les départements.

Dans un contexte de dualisme scolaire renforcé et de recul des principes de la laïcité, l'exclusivité des fonds publics au service public est une urgence à réaffirmer dès maintenant dans l'action, afin d'ouvrir des perspectives pour un service public et laïque, d'éducation. Le débat autour de la carte scolaire le montre : c'est aussi la mixité sociale, l'égalité du droit à réussir à l'école qui sont en jeu.

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

C'est aussi une

REVUE SYNDICALE et PÉDAGOGIQUE

au coeur des luttes
de l'éducation
et du mouvement social.

- 6 numéros par an -

Abonnez-vous ou réabonnez-vous !

(30€ par an selon revenus)

Si vous ne connaissez pas la revue, vous avez la possibilité de recevoir gratuitement les 2 prochains numéros.

Contactez-nous :

SNUipp - École Émancipée
128 bd Blanqui 75 013 PARIS